



Probleme limite de terrain et cloture

Par **TEQUILA72**, le **20/07/2009** à **14:14**

Bonjour,

nous avons acheté une maison mitoyenne des deux côtés en juin 2008. Dans le jardin, était construite une sorte de baraquement en béton de 10m de long sur 3m de large. Nous l'avons démolé. Le problème : c'est le mur de cette construction qui servait de cloture avec mon voisin de gauche, alors qu'elle est à environ 40 cm de la limite de mon terrain.

Mon voisin avant notre arrivée a construit un mur attenant à celui de la vieille construction qui n'est pas du tout mitoyen. Nous n'avons pas encore détruit cette "cloture" provisoire.

Est-il possible de demander au voisin de détruire au moins un morceau de mur pour que nous puissions reconstruire la cloture a la limite de notre terrain? Cela n'est pas tres esthetique car actuellement cela fait une sorte d'encaissement au niveau de l'ancienne construction, le reste du jardin étant à la limite du terrain. Faut-il faire passer un géomètre?

c'est un peu compliqué j'espère avoir été claire... :)

merci